

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 03 FEVRIER 2026 A 20 HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mil vingt-six,

le trois du mois de février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mme FERREY Floriane, M. FORTIN Denis, M. GUESDON Mikaël, M. GUILBERT Joël, Mme LECARPENTIER Christelle, Mme FRIGOT Stéphanie, Mme LEMIERE Isabelle, M. LE TOUTEN Loïc, M. ONFROY Jacques

Absents excusés :

Mme Antoine LEFEVRE pouvoir M. GUESDON Mikaël
Mme Emilie MONTAGNE

Secrétaire de séance : M. FORTIN Denis

Approbation du compte rendu du 18/12/2025.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

Demande participation accès fibre.

M. le Maire informe de la demande de Mmes Gautier Lucas et Chauvin d'obtenir la prise en charge financière par la Mairie des travaux de pose d'un fourreau dans l'impasse communale afin d'avoir accès à la fibre. M. le Maire indique que suite à différents échanges de mails et rencontre sur site avec les demandeurs et Manche Numérique, que la réponse a toujours été que le coût des travaux revenait aux habitants et non à la Mairie selon l'article L332-15 du code de l'urbanisme et qu'il ne souhaitait créer de précédent. Il précise que renseignement pris, si cela ne relevait pas de la compétence de la Mairie, une délibération favorable à la prise en charge de ces travaux, ne serait pas prise en charge par la Trésorerie. Après échanges, le conseil municipal demande à ce que l'on interroge l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) et la Sous-préfecture afin d'avoir la confirmation que ces travaux sont de la compétence de la commune ou pas. En cas d'avis positif, une mise en œuvre d'un raccordement aérien sera proposée en attente des travaux rue de la Foulerie. Dans le même temps le conseil municipal interrogera les fournisseurs d'accès numérique sur la pose de la fibre en aérien.

Débat orientation budgétaires.

M. le Maire propose que la priorité soit de continuer le projet de réhabilitation du presbytère déjà engagé. Le vote du budget sera reporté après les élections avec le nouveau conseil municipal.

D2026 001 - Délibération instructions autorisation du droit des sols.

Les instructions des Certificat d'Urbanisme de type a sont actuellement traités par la Mairie, M. le Maire propose, que compte tenu de la complexité de l'instruction de l'urbanisme et des conséquences éventuelles, que les demandes reçues soient désormais instruites par le centre instructeur du Grand Cotentin de Valognes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 10 voix pour

Informations et communications diverses.

- Un courrier a été adressé par la Mairie au propriétaire de l'ancienne cidrerie afin de lui demander de mettre en sécurité ses bâtiments suite aux dégâts liés à tempête de janvier 2026 et un autre courrier lui a été adressé par la Direction Départementale des Territoires de la Mer, afin de l'alerter sur le risque de pollution des cours d'eaux environnants.

- Suite à l'hydro-curage et au passage caméra dans le réseau d'eaux pluviales de la foulerie, il apparait en mauvais état et incomplet
- L'entreprise Bouygues interviendra sur les feux rue Saint Clair pour les régler et orienter les caméras.
- Salle communale : dans le cadre de la garantie décennale, l'auvent situé au-dessus de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, va être renforcé par la pose de deux poteaux métalliques.
- Bulletin municipal 2026 : Il sera composé après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50

Le secrétaire de séance :

FORTIN Denis



Le Maire :

Joël GUILBERT

